



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

RPQS RAPPORT ANNUEL 2022

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON
COLLECTIF





PRÉAMBULE

Autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences relatives à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) par ses 15 communes membres, en anticipation du transfert prévu à horizon 2020 par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 juillet 2015.

Le présent rapport est produit par la CARF, compétente pour l'assainissement, et porte sur l'exercice 2022.



Réunion du Conseil Communautaire de la CARF



PRÉAMBULE

Qu'est-ce que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un outil privilégié de construction d'un consensus local autour de la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Institué par la loi du 2 février 1995 relative à la protection de l'environnement, il propose aux usagers une information précise sur la qualité et la performance du service. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui fournit aux décideurs publics les éléments techniques et financiers essentiels pour connaître et évaluer le service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs techniques et financiers permettant d'évaluer la performance du service. Les indicateurs techniques concernent notamment la qualité du réseau (rendement, taux de renouvellement, taux de connaissance et de gestion patrimoniale, etc...). Les indicateurs financiers précisent les modalités de tarification et les éléments relatifs à la gestion financière du service (investissements pour travaux, dette...).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site Internet de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante :

www.rivera-francaise.fr



CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2022

Une année marquée par la canicule et la sécheresse

La sécheresse

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse très précoce, qui a duré et a été intense.

En effet, le déficit de précipitations s'est fait ressentir dès le mois de mars 2022, ce qui a contraint la Préfecture à mettre en place des restrictions d'usage de l'eau bien avant le début de la saison estivale. L'arrêté préfectoral n'a été levé que mi-décembre 2022.

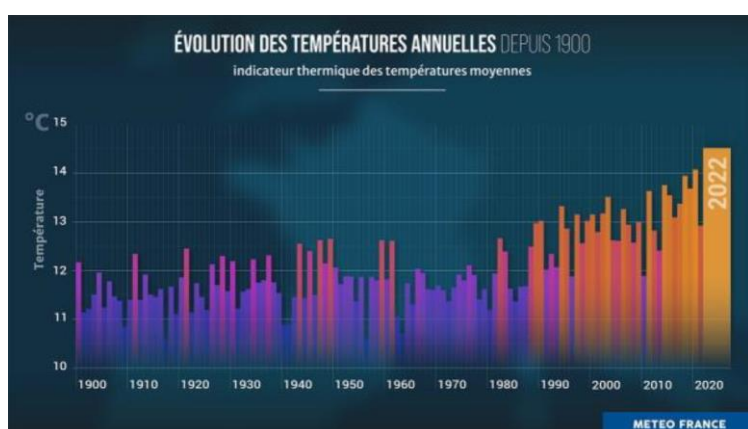
On estime le déficit hydrique global annuel à plus de 25% sur l'ensemble du territoire national, avec des pointes de déficits à 60% en mai et 85% en juillet. Ce sont les mois les plus secs jamais enregistrés depuis le début des mesures Météo France de 1959.

La canicule

L'année 2022 a été marquée par un ensoleillement exceptionnel, le plus souvent excédentaire de 15% sur le territoire national.

Hormis janvier et avril, tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale. Il en résulte que l'été 2022 a été classé « extrême » par Météo France avec 33 jours de canicule au niveau national.

Ci-dessous une infographie de Météo France.



Impacts sur les rejets d'eaux traitées en mer

Au niveau des stations d'épuration, la canicule a fait ressortir des non-conformités liées aux effluents rejetés.

En effet, les températures ont été supérieures à la norme de rejet de 25°C pendant 117 jours de juin à septembre. Ce phénomène a été constaté sur l'ensemble des stations du littoral méditerranéen français.



CE QU'IL FAUT RETENIR EN 2022 (SUITE)

La poursuite de la reconstruction des ouvrages détruits par la tempête Alex

La tempête Alex qui a sévit dans la nuit du 2 au 3 octobre 2020 avait fortement touché les communes de l'arrière-pays et notamment les infrastructures d'eau et d'assainissement.

La reconstruction des infrastructures de la vallée de la Roya s'est poursuivie durant l'année 2022.



LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

Le présent rapport présente les indicateurs relatifs à l'ensemble des services du territoire, qu'ils soient gérés en régie ou en délégation de service public.

La performance de l'épuration est hétérogène sur le territoire. Certaines stations d'épuration ne sont pas conformes et enregistrent des performances d'épuration médiocres tandis que d'autres fonctionnent très bien et ont des taux de conformité des rejets de 100%.

Sur le périmètre en DSP, 100% des boues évacuées le sont selon des filières conformes à la réglementation, alors que la situation est hétérogène sur le périmètre en régie.

Les chiffres clés du service géré en DSP en 2022

Données contractuelles :

2 contrats de DSP sont en cours :

- ❖ Station d'épuration de Roquebrune Cap Martin : 1/01/2010 – 31/12/2029
- ❖ Réseaux d'assainissement des 8 communes et 3 stations d'épuration (hors la station de RCM) : 1/01/2020 – 31/12/2029

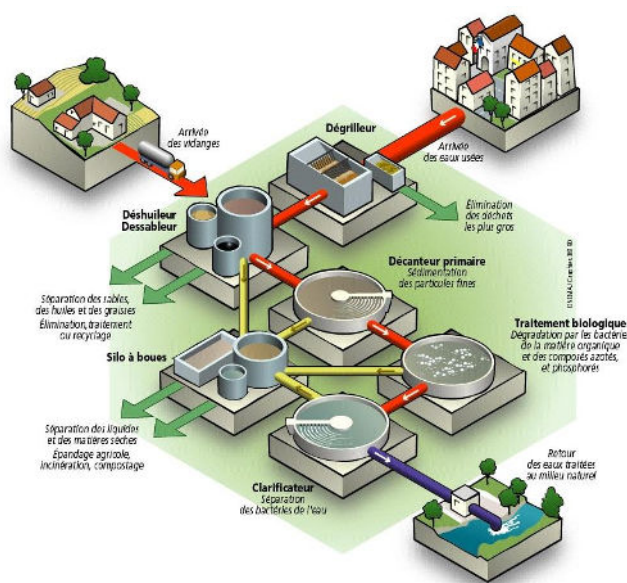
Données techniques :

- ❖ 217 km de réseau de collecte des eaux usées
- ❖ 20 258 usagers
- ❖ 3 696 798 m³ traités
- ❖ 4 658 403 m³ assiette de redevance
- ❖ 4 stations d'épuration de capacité totale de 120 900 EH
- ❖ 23 postes de relevage
- ❖ 8 déversoirs d'orage équipés
- ❖ 2 901 regards
- ❖ 5 489 branchements

Les chiffres clés du service géré en Régie en 2022

Données techniques :

- ❖ 115 km de réseau de collecte des eaux usées
- ❖ 6 554 usagers
- ❖ 599 242 m³ facturés
- ❖ 12 stations d'épuration de capacité totale de 18 600 EH
- ❖ 10 postes de relevage





SOMMAIRE

01

Le service de l'assainissement

<i>Les acteurs du service</i>	9
<i>La description du service</i>	10
<i>Les usagers et assiettes de redevance</i>	15
<i>Le Service Public d'Assainissement Non Collectif</i>	16
<i>Le Service Gestion des Eaux Pluviales Urbaines</i>	18

02

Les performances du service

<i>L'entretien du réseau</i>	22
<i>La performance de l'épuration</i>	23
<i>Les contacts clientèle</i>	24
<i>Les travaux réalisés en 2022</i>	25
<i>Les travaux programmés en 2023</i>	27
<i>Les indicateurs du service</i>	28

03

Les aspects financiers

<i>Comment lire la facture ?</i>	30
<i>La facture type 120 m³</i>	31
<i>La performance financière</i>	32

<i>Annexes :</i>	
<i>Détail des tarifs par commune</i>	

01



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT



LES ACTEURS DU SERVICE

L'autorité organisatrice du service :

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) exerce la compétence assainissement sur son territoire.

Elle compte 15 communes membres : BEAUSOLEIL, BREIL-SUR-ROYA, CASTELLAR, CASTILLON, FONTAN, GORBIO, LA BRIGUE, LA TURBIE, MENTON, MOULINET, ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN, SAORGE, SOSPEL, SAINTE-AGNES et TENDE.

La CARF est propriétaire des équipements et maître des investissements.

L'exploitation :

L'assainissement collectif des eaux usées :

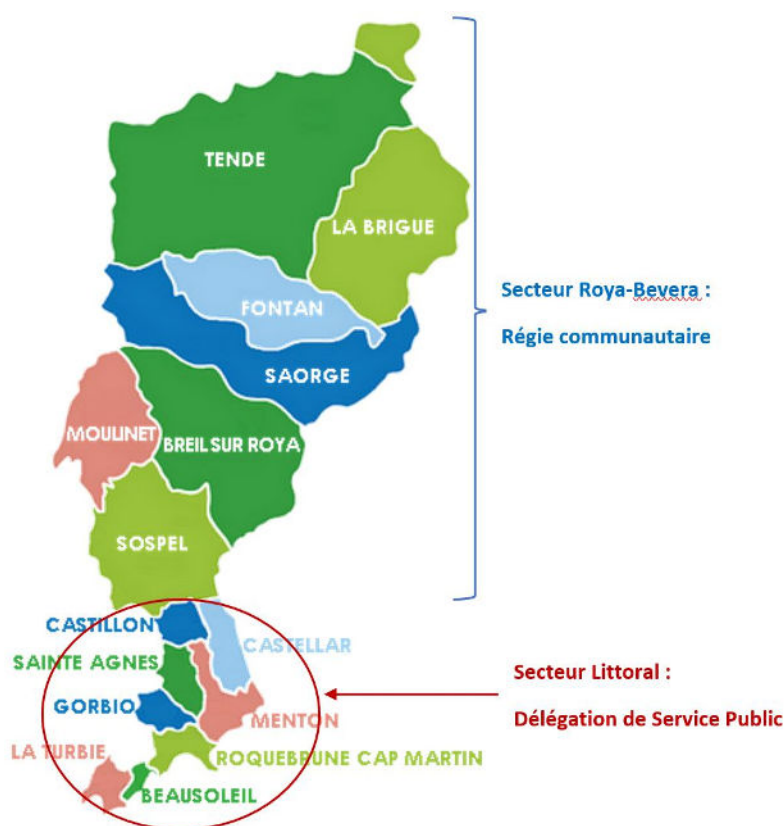
Sur le secteur Roya-Bevera (Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende) :

L'exploitation est assurée par la régie communautaire. Toutefois, un contrat de prestation a été conclu pour 6 stations d'épuration (Tende village – Tende St Dalmas – Breil sur Roya village – Breil sur Roya Piene Haute – Moulinet – Sospel) et les 9 postes de relevage. L'échéance du contrat est au 30/09/2024.

Sur le secteur Littoral (Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil, La Turbie, Castellar, Sainte-Agnès, Gorbio, Castillon) :

L'exploitation du service a été confiée à l'entreprise VEOLIA EAU par l'intermédiaire de 2 contrats de délégation de service public :

- ✓ Réseaux et stations d'épuration des 8 communes (hors station d'épuration de Roquebrune) - échéance 31/12/2029,
- ✓ Station d'épuration de Roquebrune Cap Martin et 2 postes de relevage - échéance 31/12/2029.



L'assainissement non collectif des eaux usées (ANC) :

Un contrat de prestation de service en assainissement non collectif a été conclu pour les 15 communes de la CARF et arrivera à échéance le 31/12/2024.

Les prestations incluent le recensement et le diagnostic des installations existantes, le contrôle périodique, le contrôle lors de la vente du bien immobilier, les avis sur les projets de conception (création ou réhabilitation) et le suivi des travaux de réalisation en vue de la délivrance du rapport de conformité.



LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'EPURATION DE MENTON

En 2022, la DSP assainissement Littoral (hors STEP de Roquebrune-Cap-Martin) concerne **64 951 habitants** et **20 258 usagers**.

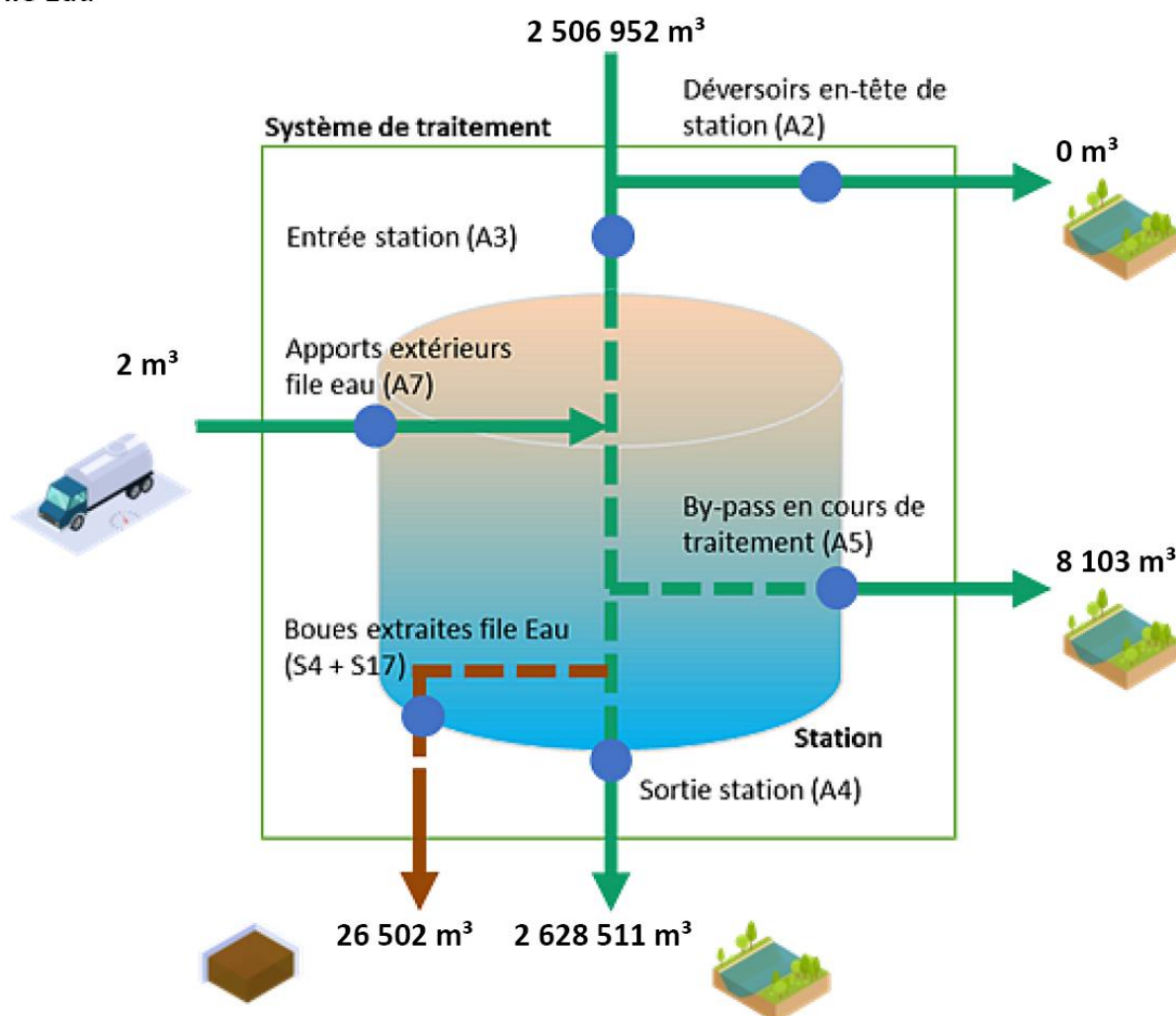
La station d'épuration de Menton :

La station d'épuration de Menton, de capacité **87 500 EH**, traite les eaux usées des communes de Menton, Gorbio, Castellar et une partie de Sainte-Agnès (hors village).

Données 2022 :

- 2 628 511 m³ d'eaux usées traitées
- 1 041,7 tonnes de matières sèches produites et évacuées en centre de compostage
- 177,2 tonnes de refus évacués en centre de stockage
- 4 tonnes de sables évacués en centre de stockage
- 19 m³ de graisses évacuées en centre de stockage

File Eau





LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'EPURATION DE CASTILLON

La station d'épuration de Castillon :

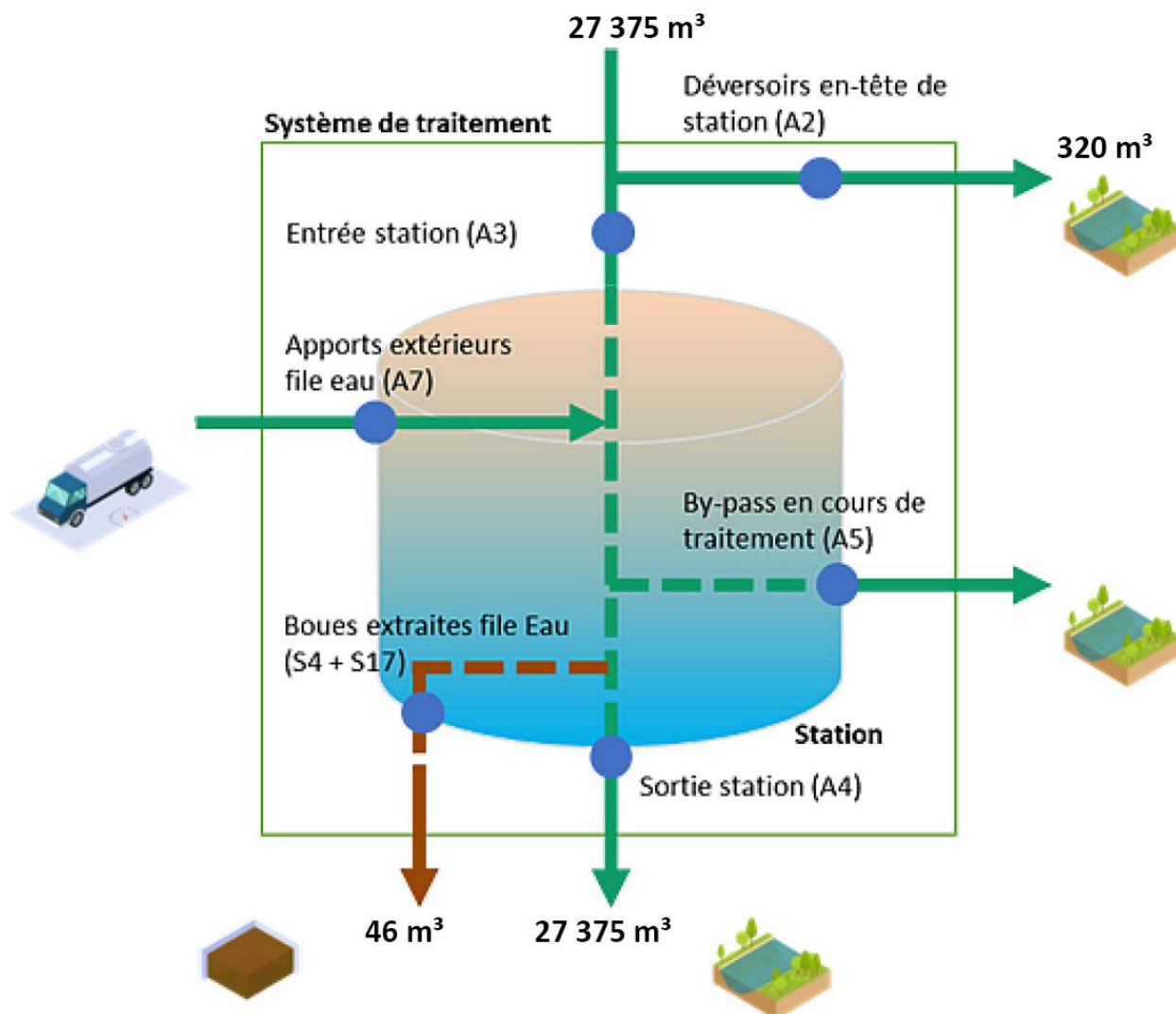
La station d'épuration, de capacité **500 EH**, traite les eaux usées du village de Castillon.

Données 2022 :

- 27 375 m³ d'eaux usées traitées
- Les matières sèches produites sont évacuées vers la station d'épuration de Menton
- 0,5 tonne de refus évacués en centre de stockage
- 21 tonnes de sables évacués en centre de stockage

A noter : Cette station est obsolète. Il est donc difficile d'atteindre les normes de rejets fixées par l'arrêté Préfectoral. Une étude est en cours pour construire une nouvelle station en aval à l'horizon 2025.

File Eau





La station d'épuration, de capacité **700 EH**, traite les eaux usées du village de Sainte-Agnès.

- Pour mémoire, la station ne dispose pas de compteur
- Les matières sèches produites sont évacuées vers la station d'épuration de Menton
- 0,3 tonne de refus évacués en centre de stockage

File Eau





LA DESCRIPTION DU SERVICE – STATION D'EPURATION DE ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

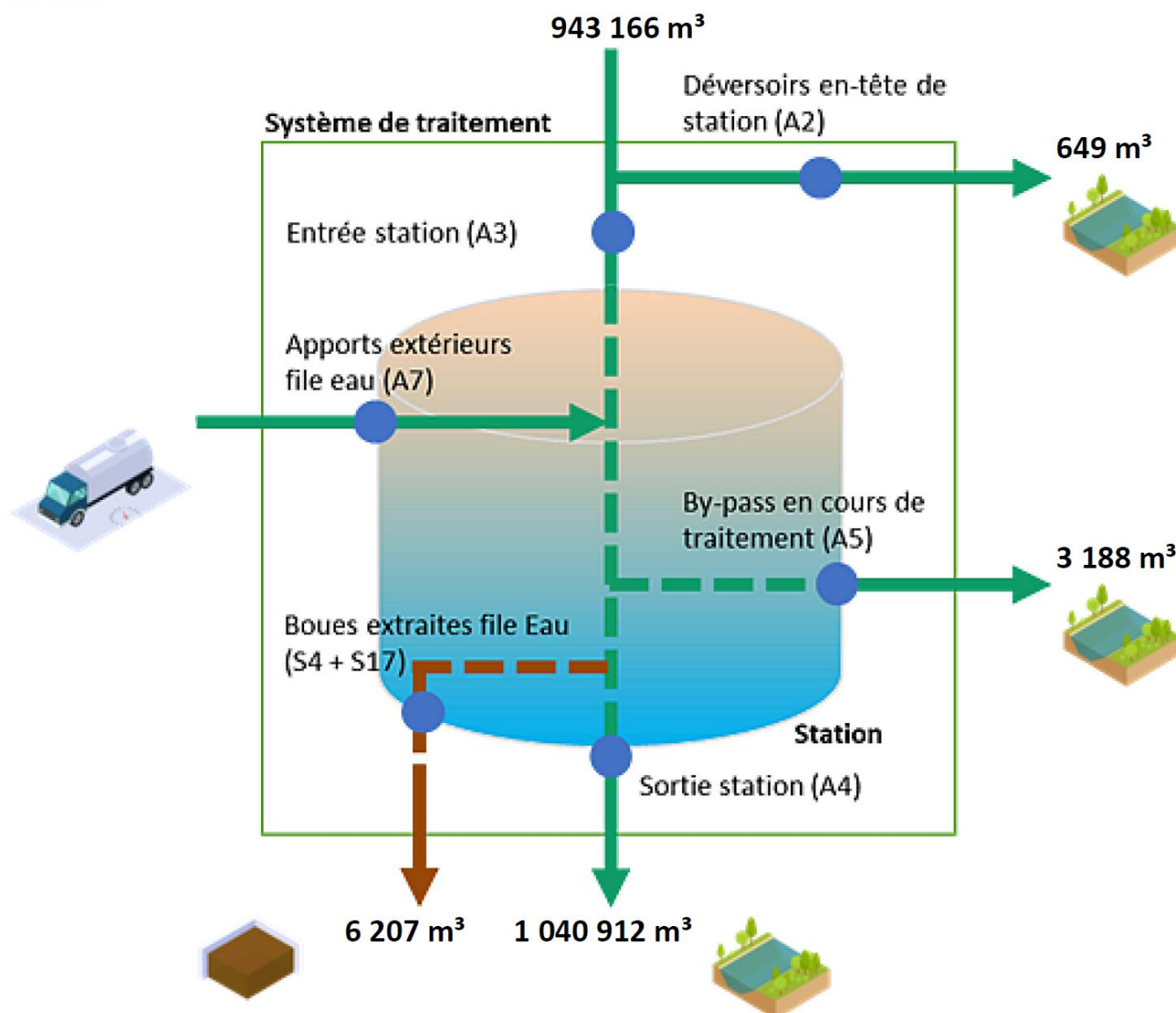
La station d'épuration de Roquebrune Cap Martin :

La station d'épuration, de capacité **32 200 EH**, traite les eaux usées des **13 041 habitants** raccordés (**3 959 usagers**) de la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

Données 2022 :

- 1 040 912 m³ d'eaux usées traités
- 395,3 tonnes de matières sèches produites et évacuées en centre de compostage
- 29,9 tonnes de refus évacués en centre de stockage
- 15,3 tonnes de sable évacués en centre de stockage

File Eau





LA DESCRIPTION DU SERVICE – RÉGIE COMMUNAUTAIRE

Les stations d'épuration de la régie :

En 2022, les communes faisant partie du périmètre en régie sont au nombre de 7. Il s'agit de : **Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Sospel, Breil-sur-Roya, Moulinet,**

Le nombre d'usagers desservis est d'environ 6 554 pour l'ensemble du périmètre. Il existe **12 stations d'épuration** sur ce territoire.

Les volumes facturés en 2022 pour le périmètre en régie s'élèvent à **599 242 m³**.

La quantité de boues produites est de **77,56 tonnes de matières sèches**.

Les infrastructures des services incluent :

- 115 km de réseaux
- 12 stations d'épuration de capacité totale de **18 600 EH**
- 10 postes de relevage





LES USAGERS ET L'ASSIETTE DE REDEVANCE

Evolution du nombre d'usagers

En 2022, le nombre d'usagers raccordés au service d'assainissement collectif de la CARF est de **26 812**, répartis de la manière suivante :

Communes	Nombre d'usagers	
	2021	2022
Zone Littoral en DSP	19 925	20 258
<i>Total DSP</i>	<i>19 925</i>	<i>20 258</i>
Breil-sur-Roya	1209	1206
Fontan	380	376
La Brigue	883	905
Moulinet	296	305
Saorge	469	476
Sospel	1626	1611
Tende	1674	1675
<i>Total Régie</i>	<i>6 537</i>	<i>6 554</i>
TOTAL	26 462	26 812

Evolution de l'assiette de redevance

L'assiette de redevance assainissement 2022 est répartie de la manière suivante :

Communes	Assiette de redevance	
	2021	2022
Zone Littoral en DSP	4 560 937	4 658 403
<i>Total DSP</i>	<i>4 560 937</i>	<i>4 658 403</i>
Breil-sur-Roya	108 410	108 023
Fontan	20 645	23 321
La Brigue	81 607	91 926
Moulinet	9 243	9 774
Saorge	24 846	30 637
Sospel	259 212	152 598
Tende	141 278	182 963
<i>Total Régie</i>	<i>645 241</i>	<i>599 242</i>
TOTAL	5 206 178	5 257 645

Le nombre d'usagers raccordés au service public d'assainissement collectif a peu évolué (+1,3% en 1 an).

L'assiette de redevance a globalement augmenté de 1% sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il y a des disparités entre les 2 périmètres exploités :

+ 2,13% sur le périmètre délégation

-7,13% sur le périmètre régie



LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif, partie intégrante de la compétence assainissement qui gère les eaux usées à la parcelle, prend une place importante dans la stratégie d'assainissement des eaux usées.

Il constitue en effet une alternative particulièrement intéressante à la coûteuse réalisation de réseaux publics de collecte des eaux usées et de stations d'épuration collectives, notamment lorsque la densité de l'habitat est faible. Des dispositifs de traitement des eaux usées autonomes et adaptés aux usages des particuliers existent et répondent aux objectifs de préservation des milieux et au maintien de la salubrité publique.

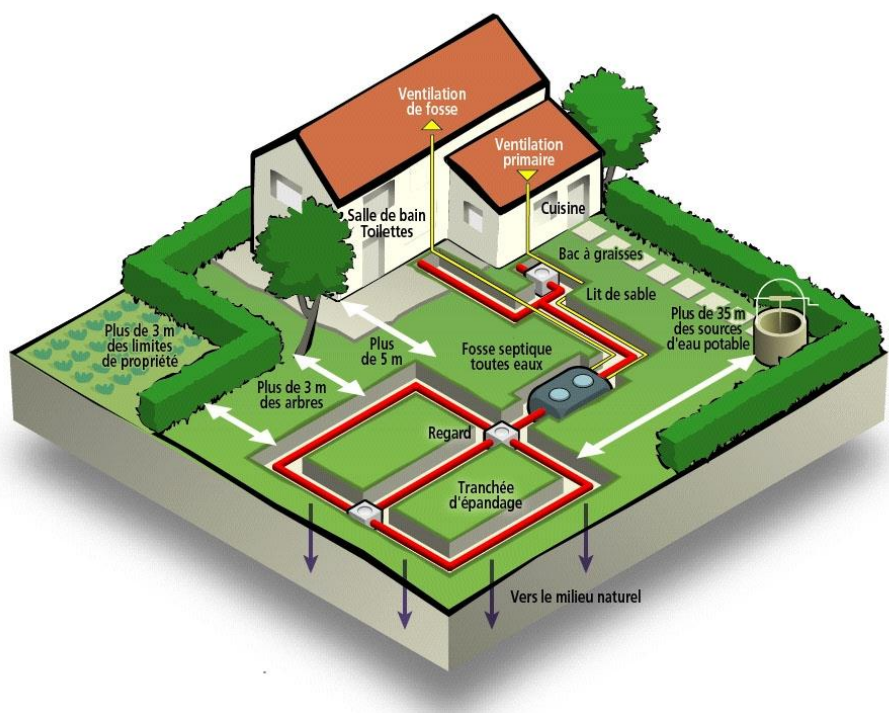
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC est un service public local chargé des missions suivantes :

- Recensement et diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes
- Conseil et accompagnement des particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif : avis sur les projets de conception (réhabilitation et création), suivi des travaux de réalisation
- Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

L'exploitation de ce service est assurée par la CARF, au moyen d'un contrat de prestations confié à VEOLIA EAU jusqu'au 31/12/2024.





LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

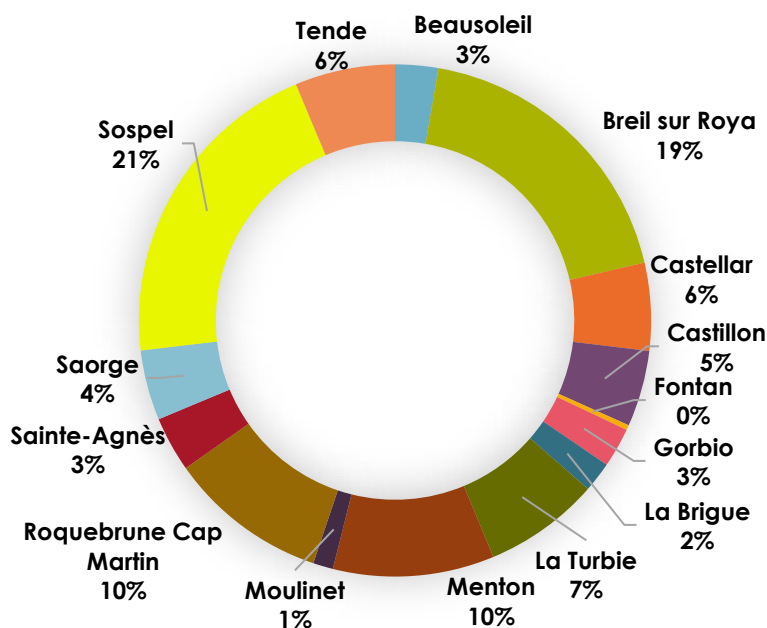
Données du SPANC :

Communes	Nombre d'ANC	Nombre d'ANC contrôlés en 2022
Beausoleil	86	9
Breil sur Roya	590	38
Castellar	175	14
Castillon	152	19
Fontan	10	0
Gorbio	79	6
La Brigue	60	1
La Turbie	231	15
Menton	322	12
Moulinet	40	0
Roquebrune Cap Martin	318	32
Sainte-Agnès	110	5
Saorge	140	5
Sospel	650	59
Tende	200	7
Total	3163	222

Type de contrôle réalisé	Nombre de contrôles réalisés en 2022
contrôle de l'existant	50
contrôle dans le cadre de vente	89
avis sur conception	50
avis sur suivi de travaux	33

	Part VEOLIA	Part CARF	Total	Total
	H.T.	H.T.	H.T.	T.T.C.
Avis sur projet de conception	93,46	18,69 €	112,15 €	123,37 €
Avis sur travaux de réalisation	115,45	23,09 €	138,54 €	152,39 €
Contrôle de l'existant	101,16	20,23 €	121,39 €	133,53 €
Contrôle lors d'une vente	131,95	26,39 €	158,34 €	174,17 €

Répartition des installations ANC par commune





LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Définition des Eaux Pluviales Urbaines :

La CARF exerce la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) depuis le 1^{er} janvier 2018, compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales définit la gestion des eaux pluviales comme étant « un service public administratif correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ». On entend par « aires urbaines » les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) définies comme telles par les documents d'urbanisme communaux.

Au sein de la CARF, la compétence est gérée en régie par des équipes réparties en deux zones :

- Zone littorale : Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, La Turbie, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès ;
- Zone Roya-Bevera : Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Moulinet, Saorge, Sospel, Tende.

Activités liées à l'exercice de la compétence GEPU :

• Exploitation

- Curage des grilles et des réseaux : réalisation en régie ou par des prestataires
- Inspections télévisuelles, enquêtes de réseaux
- Travaux divers d'entretien (maçonneries, réparations, fraissage de racines, ...)
- Surveillance et constat de pollutions
- Autorisation des nouveaux branchements
- Suivi des travaux de raccordement au réseau
- Suivi des expertises en lien avec la problématique eaux pluviales
- Mise à jour de la cartographie



• Investissement

- Travaux de réhabilitation
- Travaux de mise en séparatif des réseaux

• Autres

- Instruction du volet « eaux pluviales » des documents d'urbanisme (permis de construire ou déclarations préalables, permis d'aménager)
- Conseils aux pétitionnaires et bureaux d'étude
- Contrôle à l'issue des travaux et établissement des documents de conformité





LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Les chiffres clé de l'année 2022 pour le secteur Littoral :

Patrimoine Eaux Pluviales en zone littorale – zones U et AU :

- 87 km de canalisations
- 7 552 grilles et avaloirs
- 2 090 regards de visite

répartis par commune comme suit :

	réseau	grilles-avaloirs	regards
	<i>ml</i>	<i>u</i>	<i>u</i>
RCM	32 300	1450	750
Menton	30 000	5000	1000
La Turbie	8 300	110	184
Beausoleil	14 000	822	100
Gorbio	600	53	20
Ste Agnes	1 000	15	5
Castellar	500	80	20
Castillon	585	22	11
TOTAL	87 285	7 552	2 090



Autorisations d'Urbanisme :

Nombre de permis instruits : 194

Communes	Nb 2022
Beausoleil	26
Castellar	7
Castillon	2
Gorbio	12
La Turbie	30
Menton	42
Roquebune Cap Martin	64
Sainte-Agnès	11
Total	194



Le service instruit également les demandes d'autorisations de nouveaux branchements, suivies des travaux de raccordement



LE SERVICE DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Interventions réalisées en 2022 :

Certains curages sont réalisés en régie, avec le personnel interne.

Lorsqu'un hydrocureur est nécessaire, le curage est réalisé par un prestataire de service. De même, les inspections télévisées et tests à la fumée sont externalisés.

Le montant total des prestations externes s'est élevé à 63 366,50 € en 2022 sur la zone Littoral :

CURAGE - ITV - TEST FUMEE 2022	Commune	Montant HT
ITV envasement Torrent du Fossan	MENTON	198,00 €
Curage réseau + ITV 270M	MENTON /RCM	19 317,57 €
Test à la fumée - Quartier Faiscin	GORBIO	886,00 €
Curage grille avaloir - Hameau	RCM	3 618,00 €
Curage centre ville Fête du citron	MENTON	17 961,90 €
Curage grilles - Moneghetti et centre et La Turbie	BEAUSOLEIL - LA TURBIE	3 661,75 €
ITV + Test fumée - Chemin Romain supérieur	BEAUSOLEIL	1 022,73 €
Curage - Secteur Carei et Madone	MENTON	6 372,05 €
Curage et enquête - Secteur Borrigo	MENTON	4 177,00 €
Curage et enquête - Secteur Piettra Scritta	MENTON	3 174,75 €
Curage et enquête - Secteur Village	CASTELLAR	2 976,75 €
Total		63 366,50 €



Travaux réalisés par la CARF :

TRAVAUX 2022	Commune	Montant HT
Création d'un branchement sur grille pluviale - Rue Massena	Menton	6 349,50 €
Réparation réseau EP - Rue Sidi Bbrahim et rue Promenade de la mer	Menton	5 014,04 €
Création d'un regard - Carrefour Rue Gréville et rue Boyer	Menton	4 159,00 €
Remplacement de 2 tubes acier - Avenue Général De Gaulle	Menton	4 281,50 €
Désenrochement DN500 - Centre nautique Promenade de la mer	Menton	8 526,00 €
Réalisation d'un branchement EP - Chemin Fuont Nova	LA TURBIE	15 506,80 €
Reprise étanchéité de 4 regards EP et remplacement de 5 tampons- Cours Georges V, Avenue Oméga et Rue Partouneaux	MENTON	20 238,20 €
Remplacement tampon - Avenue du Cap d'Ail	LA TURBIE	1 563,50 €
Remplacement de tampons rue Pégliion et Avenue de la Paix	RCM	1 563,50 €
Total		67 202,04 €

02



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

LES PERFORMANCES DU SERVICE



L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

Les eaux claires parasites

L'origine des eaux parasites est multiple et on peut les classer selon leur origine :

- eaux claires parasites permanentes : eaux d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles relatives (branchement pénétrant, dépôt solide...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...);
- eaux claires parasites météoriques : intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement "eaux usées" qui peuvent avoir plusieurs origines : des branchements incorrects de gouttières ou autres ouvrages (descentes de garage, grilles de cour privée...), des raccordements incorrects d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales sous domaine public.

Le réseau de certaines communes est infiltré par des eaux parasites. Les eaux parasites augmentent les volumes arrivant aux installations de traitements dégradant la qualité du traitement, augmentant les coûts et entraînant ponctuellement des rejets directs des eaux usées dans le milieu naturel (by-pass).

Les travaux curatifs

Le nombre de désobstructions par kilomètre permet d'évaluer la performance du réseau d'assainissement. Les obstructions sont causées par l'accumulation de déchets solides dans les canalisations, en particulier si celles-ci sont trop étroites ou coudées. Un petit nombre de désobstructions signifie que les eaux usées s'écoulent facilement.

En 2022, on dénombre **183 désobstructions sur le réseau et les branchements du périmètre en DSP** (pour mémoire : 217 en 2019, 106 en 2020 et 158 en 2021).

Les travaux préventifs

Plus d'entretien préventif signifie moins d'interventions d'urgence et donc moins de gêne pour les usagers, en particulier la nuit et le week-end.

Actions préventives réalisées sur le secteur Littoral (périmètre en DSP) en 2022 :

- **Curage préventif** de **26,2 km** de réseau d'eaux usées, soit près de 12 % du linéaire de réseau (pour mémoire : 19,6 km en 2019, 20,6 km en 2020 et 26,2 km en 2021).
- **Inspection télévisée** de **14,4 km** de réseau (pour mémoire : 6,8 km en 2020 et 7,4 km en 2021).





LA PERFORMANCE DE L'ÉPURATION

Il existe **16 stations d'épuration (STEP)** au total sur le territoire de la CARF : 4 sur le périmètre en DSP et 12 sur le périmètre en régie.

Les stations d'épuration situées dans le périmètre en régie sont exploitées par un prestataire dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Charge hydraulique et organique

Les 16 STEP du territoire sont dimensionnées pour traiter une pollution équivalente à celle rejetée par **140 000 habitants** et peuvent recevoir une **charge hydraulique maximale d'environ 23 000 m³/j**.

Performance épuratoire

En 2022, les STEP de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Sainte Agnès présentent une **performance très satisfaisante** :

- 99% pour la performance des équipements d'épuration
- 100% pour les boues évacuées conformément à la réglementation

La STEP de Castillon présente des fissures sur le génie civil. Une étude est en cours pour construire une nouvelle STEP en aval à l'horizon 2025.

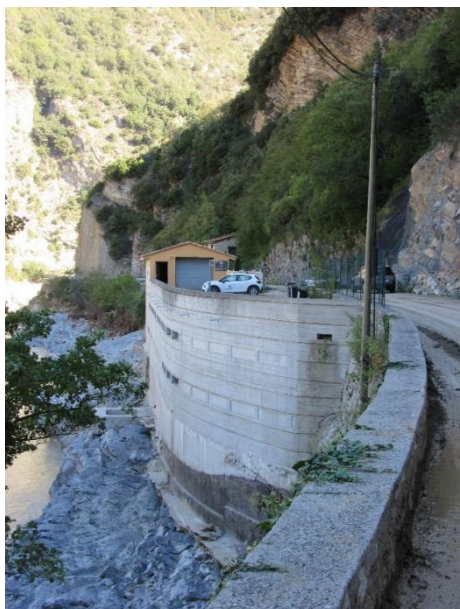


Photo de la station d'épuration de Breil-sur-Roya

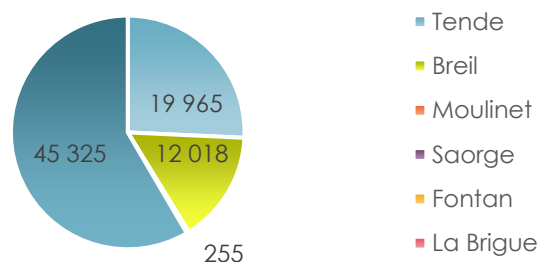
Traitement et évacuation des boues

Les boues issues du traitement sont extraites puis traitées et évacuées en centre de compostage.

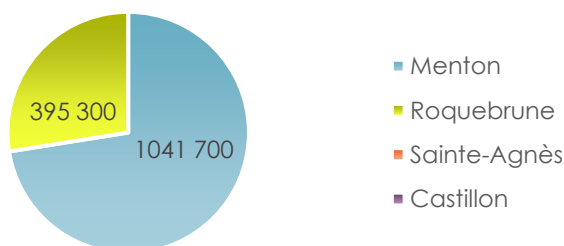
Cette filière de traitement est conforme à la réglementation en vigueur pour les 16 STEP du périmètre de la CARF.

En 2022, **1 515 tonnes de matières sèches** ont été évacuées.

Quantité de boues sèches produites par STEP (kg) - Régie



Quantité de boues sèches produites par STEP (kg) - DSP





LES CONTACTS CLIENTÈLE

Pour le secteur en régie (Sospel, Breil-sur-Roya, Saorge, Fontan, Tende, la Brigue et Moulinet) :

La Communauté d'Agglomération

145 impasse des Fusillés de l'Albarea

06380 SOSPEL

Téléphone : 04 93 55 18 86 - Astreinte : 06 29 23 46 27

www.riviera-francaise.fr

Les bureaux sont ouverts tous les jours de
8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h



Pour le secteur en DSP (La Turbie, Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Gorbio, Sainte-Agnès, Castellar et Castillon) :

Orfeo

L'accueil a lieu à l'adresse suivante :

17 route de Sospel

06500 Menton

Tel : 0 969 322 324 (24h/24 et 7j/7)

Horaires d'ouverture au public: **lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h (Correspond aux horaires du standard tel)**

www.service-client.veoliaeau.fr





LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022 SUR LE SECTEUR LITTORAL

Les travaux neufs sur le secteur Littoral :

Les travaux suivants ont été réalisés par la CARF en 2022 :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)
Menton	Rue Saint Charles	Création d'un séparatif	235
Menton	Rue Pietra Scritta entre la rue Harpignie et l'allée de Namur + rue Harpignies	Renouvellement DN160/200/300	480
La Turbie	Avenue de la Pinède	Renouvellement - chemisage	235
La Turbie	Chemin des Vignasses	Renouvellement - chemisage	164
Gorbio	Route de Menton RD23	Renouvellement - chemisage	150

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire en 2022 :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)	Montant (HT)
Toutes		Autosurveillance du réseau		6 061,79 €
Beausoleil	Chemin Romain	Renouvellement	12	4 084,51 €
Roquebrune CM	Avenue Louis Laurens	Renouvellement	12	8 495,42 €
Menton	Chemin du Colombin	Renouvellement	10	7 992,19 €
Menton	2 rue du Suillet	Renouvellement	36	95 056,75 €
Menton	Rue Guyau	Renouvellement	37	17 759,04 €
Total canalisations			107	139 449,70 €
Renouvellement de regards			21 regards	
Renouvellement de branchements			51 branchements	81 778,82 €
Renouvellement de tampons			60 tampons	
Tampons remis à la côte			38 tampons	
Renouvellement équipements électromécaniques				232 784,99 €

La CARF et VEOLIA ont renouvelé 1 371 ml de canalisation en 2022 sur le secteur Littoral soit 0,63% du linéaire de réseaux.

Pour mémoire : 1 483 ml en 2019, 1 943 ml en 2020 et 2 599 ml en 2021



LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022 SUR LE SECTEUR ROYA-BEVERA

Les travaux neufs réalisés par la CARF sur le secteur Roya/Bevera :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant
BREIL SUR ROYA	Rue des métiers	Déplacement conduite suite modification du réseau	295 734,80 €
FONTAN	Village	Réalisation PR mairie et réseau le long de la Roya	152 984,24 €
TENDE	Campileggio	Réalisation PR Camping et modification réseau	202 885,70 €
TENDE	D6204 entrée Step	Chemisage conduite principale sur 600ml	390 384,74 €
TENDE	St Dalmas Av de France	Remplacement conduite sur 500ml et remise en état du PR	500 211,00 €
LA BRIGUE	Morignole	Reconstruction STEP	250 000,00 €
LA BRIGUE	A Bernardin	Renouvellement des réseaux	50 000,00 €
MOULINET	Station d'épuration	Remplacement 2 biodisques	74 416,81 €
BREIL SUR ROYA	Station d'épuration	Travaux extérieurs ventilation	39 740,00 €
SOSPEL	Station d'épuration	Remise en état STEP	34 418,00 €

1 100 ml de canalisation ont été renouvelés/chemisés sur le secteur en régie soit 0,96% du linéaire de réseau assainissement.

Au total 2 471 ml de réseau d'assainissement ont été renouvelés en 2022 sur l'ensemble du périmètre de la CARF.





LES TRAVAUX PROGRAMMÉS EN 2023

Les travaux programmés sur le secteur Littoral :

Travaux programmés par la CARF :

Commune	Adresse	Nature des travaux
Menton	Rue des marins	Mise en séparatif EU-EP
Menton	STEP de Menton	Réfection des revêtements des tours de désodo - tours 2 et 3
Castillon	STEP de Castillon	Etude pour création d'une STEP en aval

Travaux programmés par le délégataire :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Longueur (ml)	Montant (HT)
Menton	Impasse Botta	Renouvellement DN 200 sur 38ml et chemisage sur 40ml	78	110 000,00 €
Menton	Avenue Riviera	Renouvellement DN 200	45	24 000,00 €
Menton	Sentier des Ciappes	Renouvellement DN 160	75	28 500,00 €
Beausoleil	Avenue Delphine	Renouvellement DN 250/300	70	30 000,00 €
Beausoleil	Escaliers des cigales	Renouvellement DN 150	40	20 000,00 €
Beausoleil	Avenue Foch	Renouvellement	15	
Gorbio	Route de Menton	Renouvellement	40	45 500,00 €

Les travaux programmés sur le secteur Roya-Bevera :

Commune	Adresse	Nature des travaux	Montant
BREIL SUR ROYA	Lac	Chemisage trop plein PR Principal	237 000,00 €
BREIL SUR ROYA	Lac	Remise en état PR Chapiteau	23 981,93 €
TENDE	Casterino	Reconstruction STEP et reprise réseau	149 860,85 €
FONTAN	Berghe supérieure	Renouvellement réseaux	11 750,50 €
TENDE	Entre les 2 ponts - RD	Rétablissement conduites suite reconstruction des 2 ponts	571 222,30 €
TENDE	Quartier piscine - hôpital St Lazare	Rétablissement des conduites	237 000,00 €
LA BRIGUE	Station d'épuration	Démantèlement STEP	58 928,82 €
FONTAN	Station d'épuration	Reconstruction STEP	624 918,97 €
SAORGE	Station d'épuration	Reconstruction STEP	1 120 205,75 €
LA BRIGUE	Av de France D43	Déplacement conduite principale / reprise ancienne conduite et branchements	478 210,46 €
SOSPEL	Av de Verdun, rue des romains	Réhabilitation réseau	97 169,39 €



LES INDICATEURS DU SERVICE

Les indicateurs réglementaires du service EU - service DSP		Service en DSP	Service en régie
Indicateurs descriptifs des services		Valeur	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	64 951	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 437 t MS	77,56 t MS
D204.0	Prix du service de l'assainissement	1,31 à 3,19 €/m³ TTC	1,28 à 1,72 €/m³ TTC
Indicateurs de performance		Valeur	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	26	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	100%	
P207.0	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	2	
P207.0	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	89	
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 u/1000 habitants	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	1,91 u/100km	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,40%	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	99%	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	0	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	25 ans	15 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	0,60%	
P258.1	Taux de réclamations	0,00 u/1000 abonnés	
Autres indicateurs du service		Valeur	
	Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	100%	
	Nombre de branchements	5489	
VP.077	Linéaire du réseau de collecte	217 km	115 km
	Nombre de postes de relèvement	23	10
	Nombre d'usines de dépollution	4	12
	Capacité de dépollution	120 900 EH	18 600 EH
	Nombre de désobstructions sur réseau	203	
	Longueyur de canalisation curée préventivement	26 143 ml	
	Volume entrant en station d'épuration	3 455 731 m³	
VP.176	Charge moyenne annuelle entrante en DBO ₅	2 408 kg/j	
	Charge moyenne annuelle entrante en EH	40 130 EH	
	Volume traité en station d'épuration	3 696 798 m³	
	Masse de refus de dégrillage évacués	207,8 t	
	Masse de sables évacuées	40,3 t	
	Volume de graisses évacuées	19,0 m³	
	Nombre de communes desservies	8	7
VP.056	Nombre d'abonnés	20 258	6 554
VP.068	Assiette de la redevance	4 658 403 m³	599 242 m³

03



COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

LES ASPECTS FINANCIERS



COMMENT LIRE LA FACTURE D'EAU ?

Tous les abonnés de la CARF reçoivent chaque année 1 à 2 factures d'eau potable selon la commune, la facturation étant annuelle ou semestrielle. Sur la facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées. Le tarif est décomposé par type de service et par gestionnaire.

L'eau potable

Le tarif de l'eau potable est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe du RPQS EAU POTABLE 2021.

L'assainissement collectif

Le tarif de l'assainissement est variable d'une commune à l'autre de la CARF.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.

Taxes et redevances

Redevance Prélèvement : Tous les consommateurs d'eau, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, payent une redevance à l'Agence de l'Eau, appelée redevance Prélèvement.

Redevance Pollution : Selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance Pollution à l'Agence de l'Eau. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du service un jour normal du mois d'activité maximale. Elle est redistribuée aux Collectivités pour les aider à financer leurs projets de collecte ou d'épuration.

Redevance modernisation des réseaux de collecte : Cette redevance est due par tous les usagers domestiques et non domestiques. Elle est assise sur les volumes d'eau pris en compte pour le calcul de la redevance d'assainissement.

TVA : Depuis 2014, les taux de TVA sont de :

- 5,5% pour les services de l'eau
- 10% pour les services de l'assainissement





LA FACTURE TYPE DE 120 M³

Les tarifs présentés ci-contre sont établis par commune, pour **la consommation de référence de 120 m³** au 1^{er} janvier 2022 et au 1^{er} janvier 2023.

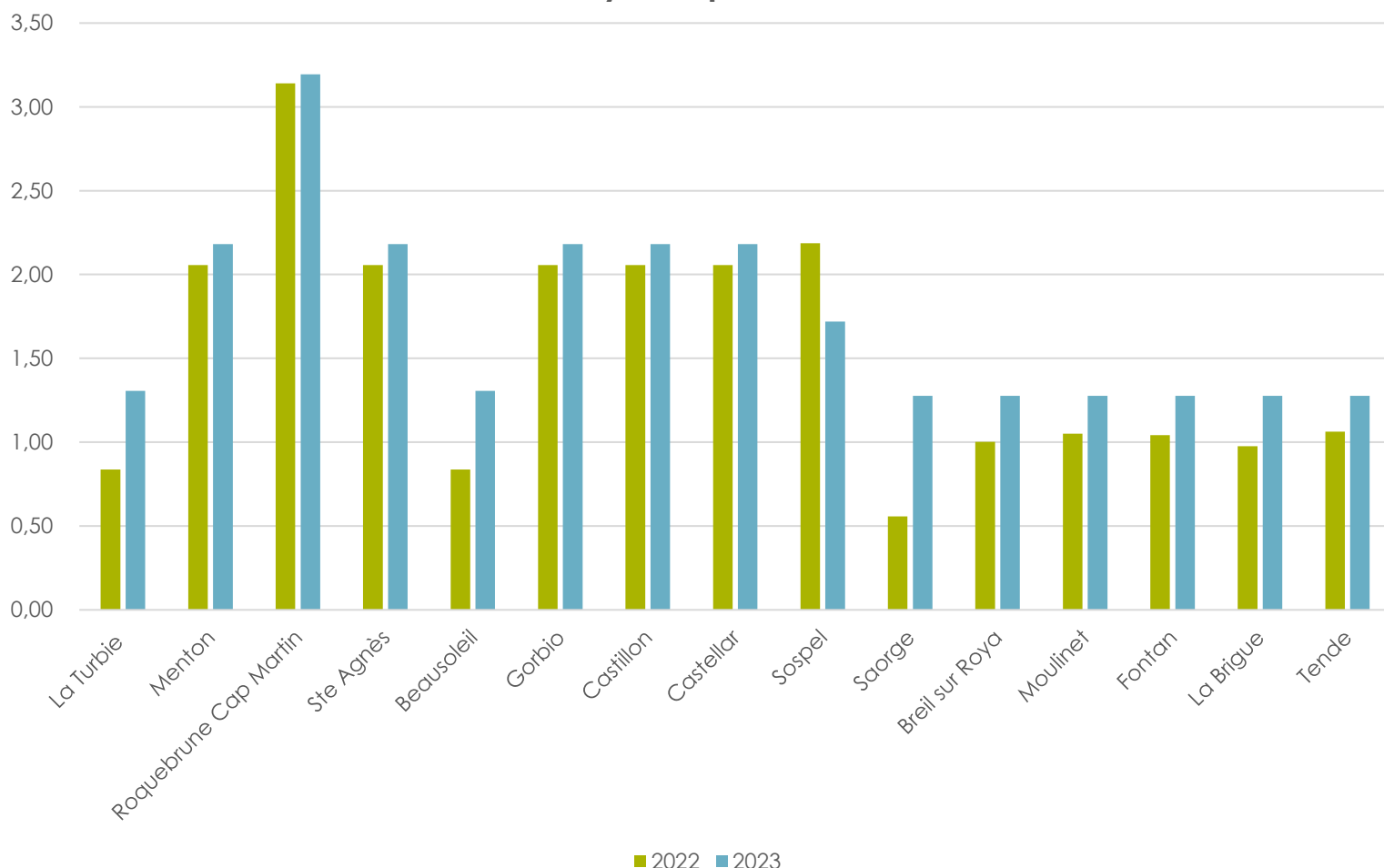
Ces tarifs incluent la part fixe qui correspond à l'abonnement, la part variable en fonction de la consommation, et les redevances qui sont perçues avec la facture assainissement. Ils s'appliquent aux abonnés domestiques.

Les grilles tarifaires sont hétérogènes d'une commune à l'autre.

Le détail des tarifs par commune est présenté en Annexe.



Prix du m³ pour la facture 120m³ assainissement y compris taxes et redevances





LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Les finances du budget de la CARF s'analysent grâce à deux critères :

➔ L'équilibre du service

Recettes de fonctionnement 2022	ASS. DSP	ASS. Régie
Total	2 845 297,78 €	743 297,60 €

Les recettes sont principalement composées de la redevance assainissement versée par les abonnés. Elles sont complétées par les primes pour épuration versées par l'agence de l'eau au regard de l'état de fonctionnement et d'entretien des STEP.

Dépenses de fonctionnement 2022	ASS. DSP	ASS. Régie
Total	116 143,67 €	181 317,92 €

Les charges à caractère général représentent une part importante des dépenses réelles d'exploitation. Elles comprennent des postes importants de dépenses (les fournitures énergie, les locations mobilières, les redevances versées à l'agence de l'eau, les analyses, les contrats de maintenance, l'achat du petit matériel pour la régie ...

Les charges de personnel représentent également une part importante mais maîtrisée de chaque budget.

	ASS. DSP	ASS. Régie
Epargne brute 2022	2 355 665,00 €	111 205,00 €

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Elle constitue un double indicateur :

⇒ Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

⇒ Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

➔ le poids de la dette

Un service de l'assainissement endetté

	ASS. DSP	ASS. Régie
Encours de dette au 31/12/2022	4 041 306,00 €	994 860,00 €

L'encours de dette total au 31 décembre 2022 est de 5 036 166 €.

Cet encours est de :

- 199,49 €/usager pour le périmètre en DSP
- 151,79 €/usager pour le périmètre en régie

Dette Assainissement

Dette en capital au 31/12/22 : **5 036 166 €**

Durée d'extinction de la dette :
- 25 ans pour le périmètre en DSP
- 15,25 ans pour le périmètre en régie





COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

16, rue Villarey – 06500 MENTON

Téléphone : 04 92 41 80 30

Télécopie : 04 92 41 80 40

Site Internet : <http://www.riviera-francaise.fr>



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

Secteur Littoral – périmètre en DSP

LA TURBIE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	37,20	85,10
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	34,90	38,14
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	91,30	142,44
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	100,43	156,68
Prix TTC du m3		€TTC/m3	0,84

MENTON

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	147,47	161,14
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	224,27	237,94
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	246,70	261,73
Prix TTC du m3		€TTC/m3	2,06



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

ROQUEBRUNE CAP MARTIN

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	27,60	18,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	295,85	311,27
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	342,65	348,47
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	376,92	383,32

Prix TTC du m3	€TTC/m3	3,14	3,19
-----------------------	----------------	-------------	-------------

STE AGNES

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	147,47	161,14
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	224,27	237,94
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	246,70	261,73

Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,06	2,18
-----------------------	----------------	-------------	-------------

BEAUSOLEIL

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	37,20	85,10
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	34,90	38,14
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	91,30	142,44
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	100,43	156,68

Prix TTC du m3	€TTC/m3	0,84	1,31
-----------------------	----------------	-------------	-------------



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

GORBIO

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	147,47	161,14
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	224,27	237,94
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	246,70	261,73

Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,06	2,18
-----------------------	----------------	-------------	-------------

CASTILLON

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	147,47	161,14
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	224,27	237,94
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	246,70	261,73

Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,06	2,18
-----------------------	----------------	-------------	-------------

CASTELLAR

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	57,60	57,60
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an	147,47	161,14
Part fixe Collectivité	€HT/an		
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	19,20	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	224,27	237,94
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	246,70	261,73

Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,06	2,18
-----------------------	----------------	-------------	-------------



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

Secteur Roya-Bevera – périmètre en régie

TENDE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	97,23	
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	115,83	139,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	127,41	153,12

Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,06	1,28
-----------------------	----------------	-------------	-------------

SOSPEL

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an	120,00	132,26
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	100,00	36,00
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	238,60	187,46
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	262,46	206,21

Prix TTC du m3	€TTC/m3	2,19	1,72
-----------------------	----------------	-------------	-------------



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

LA BRIGUE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	87,82	
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	106,42	139,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	117,06	153,12

Prix TTC du m3	€TTC/m3	0,98	1,28
-----------------------	----------------	-------------	-------------

BREIL SUR ROYA

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	90,75	
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	109,35	139,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	120,29	153,12

Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,00	1,28
-----------------------	----------------	-------------	-------------



ANNEXES

DÉTAILS DES TARIFS PAR COMMUNE

SAORGE

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	42,14	
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	60,74	139,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	66,81	153,12

Prix TTC du m3	€TTC/m3	0,56	1,28
-----------------------	----------------	-------------	-------------

MOULINET

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		90,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	95,95	30,00
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	114,55	139,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	126,01	153,12

Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,05	1,28
-----------------------	----------------	-------------	-------------

FONTAN

Assainissement - Facture 120 m3		01/01/2022	01/01/2023
Part variable Collectivité pour une consommation de 120m3	€HT/an		120,00
Part variable délégataire pour une consommation de 120m3	€HT/an		
Part fixe Collectivité	€HT/an	95,05	
Part fixe délégataire	€HT/an		
Part Redevances AE pour une consommation de 120m3	€HT/an	18,60	19,20
Facture 120m3 HT	€HT/an	113,65	139,20
Taux de TVA applicable à la facture 120m3	%	10,00%	10,00%
Facture 120m3 TTC	€TTC/an	125,01	153,12

Prix TTC du m3	€TTC/m3	1,04	1,28
-----------------------	----------------	-------------	-------------